

TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunions des 2 et 6 Novembre 2017

Présents : MM. GOURMAND, BOURGOGNON, DANON, D'AGOSTINO, GRANJON

Assiste : Mme VALDES

ENVOYES A LA FFF

- Demande de confirmation d'éclairage du stade Gilbert Espeyte
- Demande de confirmation d'éclairage du stade de Collonges à l'Isle d'Abeau
- Demande de classement fédéral du stade Bellevue à Yzeure

ECLAIRAGES

Niveau E5

Lyon : Stade la Sauvegarde – NNI. 693890401

Niveau E5 – 242 lux – CU 0.71 – Emini / Emaxi 0.57

Rapport de visite effectué par M. GRANJON - Classement jusqu'au 6 Novembre 2018

St Agrève : Complexe Sportif – NNI. 072040101

Niveau E5 – 178 lux – CU 0.70 – Emini / Emaxi 0.54

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2018

Pont de l'Isère : Complexe Sportif – NNI. 262500101

Niveau E5 – 176 lux – CU 0.73 – Emini / Emaxi 0.50

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2018

Niveau EFoot à 11

Le Cheylard : Stade de la Palisse - NNI. 070640202

Niveau EFoot à 11 – 128 lux – CU 0.47 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

Hauterives : Stade Municipal – NNI. 261480101

Niveau EFoot à 11 – 105 lux – CU 0.57 – Emini / Emaxi 0.39

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

Jarcieu : Stade Municipal – NNI. 381980101

Niveau EFoot à 11 – 160 lux – CU 0.56 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

Epinozue : Stade Municipal – NNI. 261180101

Niveau EFoot à 11 – 124 lux – CU 0.56 – Emini / Emaxi 0.35

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

Vernoux : Stade CAPCA – NNI. 073380101

Niveau EFoot à 11 – 127 lux – CU 0.51 – Emini / Emaxi 0.30

Rapport de visite effectué par MM. FLANDIN et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

Soyons : Stade Municipal – NNI. 073160101

Niveau EFoot à 11 – 156 lux – CU 0.64 – Emini / Emaxi 0.43

Rapport de visite effectué par MM. MONFORT et PALACIN - Classement jusqu'au 6 Novembre 2019

INSTALLATIONS

Niveau 5

Besse et St Anastaise : Stade Denis Sugeres – NNI. 630380101

Niveau 5 avec AOP du 10 Août 2017

Rapport de visite effectué par M. CLEMENT - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Feillens : Stade des Dîmes – NNI. 011590101

Niveau 5 avec AOP du 2 Février 1997

Rapport de visite effectué par MM. FEYEUX et BOURDON - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Roche la Molière : Stade Louis Berger – NNI. 421890101

Niveau 5 avec AOP du 15 Septembre 2017

Rapport de visite effectué par M. TRICAUD - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Roussillon : Stade de la Terre Rouge 1 – NNI. 383440101

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. PALACIN- Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Roussillon : stade de la Terre Rouge 2 – NNI. 383440102

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. PALACIN- Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Etables : Stade de la Croix du Fraysse – NNI. 070860101

Niveau 5 avec AOP du 4 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. FLANDIN - Classement jusqu'au 19 Juin 2006

Niveau Foot A8

Attignat : Stade Municipal – NNI. 010240103

Niveau Foot A8 sans AOP

Rapport de visite effectué par MM. BOURDON et FEYEUX - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Niveau 6

La Ravoire : Stade du Fejaz – NNI. 732130201

Niveau 6 avec AOP du 5 Octobre 2017

Rapport de visite effectué par M. PERROUD - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

Niveau Foot A11

Attignat : Stade Municipal – NNI. 010240102

Niveau Foot A11 sans AOP

Rapport de visite effectué par MM. BOURDON et FEYEUX - Classement jusqu'au 6 Novembre 2027

DIVERS

Courrier reçu le 2 Novembre 2017

Mairie de St Julien en Genevois : Projet de vestiaires pour le stade des Burgondes

Courriers reçus le 3 Novembre 2017

Mairie d'Annonay : Reçu un courrier relatif au classement d'éclairage du stade Alain Dupuy à Annonay

FFF CFTIS : Reçu les décisions de la CFTIS de la réunion du 31 Octobre 2017

District de Drôme-Ardèche :

* Reçu l'AOP du Complexe Sportif de St Agrève

* Demandes de classement fédéral des stades suivants :

- Stade de la Terre Rouge 1 à Roussillon

- Stade de la Terre Rouge 2 à Roussillon

- Stade de la Croix du Fraysse à Etables.

* Demandes de confirmation de classement d'éclairages des stades suivants :

- Stade Municipal à Epinouze

- Stade Municipal à Dolon
- Stade Municipal à Hauterives
- Complexe Sportif et Loisirs à Pont de l'Isère
- Stade Municipal à Soyons
- Stade Intercommunal à le Cheylard
- Complexe Sportif à St Agrève
- Stade Municipal à Vernoux en Vivarais

District de l'Ain : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Orindis à Montréal la Cluse

Courriers reçus le 6 Novembre 2017

Mairie de Bourgoin Jallieu : Demande de rendez-vous pour l'homologation du stade Pierre Rajon et du Gymnase COSEC champ Fleuri

O. Nord Dauphiné : Changement de terrain pour cause de travaux sur la période du 13 Novembre jusqu'à la fin Mars.

District de Savoie : Reçu le document concernant le stade des Barillettes à St Alban de Leysse

District de l'Ain : Reçu l'AOP du stade Gaston Gaillard à St Martin du Mont

Mairie d'Annonay : Demande de confirmation de classement d'éclairage du stade Alain Dupuy à Annonay.

PROCÈS-VERBAL N° 3
CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
RÉUNION DU : 10 OCTOBRE 2017

1 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.2 Confirmation de classement

BOURG EN BRESSE – STADE MARCEL VERCHERE – NNI 010530101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E2 jusqu'au 20/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 1095 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emini/Emaxi : 0.56

La Commission constate que le point H11bis est inférieur aux exigences réglementaires.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 jusqu'au 20/10/2018.

SAINT ETIENNE – STADE GEOFFROY GUICHARD – NNI 422180101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E1 jusqu'au 20/10/2017.

Eclairement moyen horizontal : 2640 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.58

Eclairement moyen horizontal (Alimentation de substitution) : 2508 Lux

La Commission constate que les points H1bis ; H3bis ; H5bis ; H21bis ; H23bis et H25bis sont inférieurs aux exigences réglementaires.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E1 jusqu'au 20/10/2018.

2. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

2.1. Classements initiaux

L'ARBRESLE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 690100102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 14/09/2017

- Rapport de visite effectuée le 20/09/2017 par Monsieur BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

- Plans de l'aire de jeu et des locaux.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 02/04/2018.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 10/04/2018.

2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIVES CHARENSAC – STADE LOUIS EXBRAYAT 1 – NNI 430410101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 16/07/2023.

La Commission prend connaissance du plan coté des locaux modifiés indiquant le positionnement du local délégués.

Elle maintient le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 16/07/2023. (Local délégué hors zone sécurisée)

CHAZAY D'AZERGUES – STADE JOSEPH MAGAT 1 – NNI 690520101

Cette installation est classée en niveau 3 jusqu'au 07/12/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 3 et du rapport de visite effectuée le 23/01/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON et Roland GOURMAND, membres de la CRTIS.

Monsieur Claude CUDEY, membre de la CFTIS, est désigné pour effectuer la visite de cette installation.

RUMILLY – STADE DES GRANGETTES 1 – NNI 742250101

Cette installation est classée en niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4 et du rapport de visite effectuée le 15/09/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON et Roland GOURMAND, membres de la CRTIS.

Elle demande que soit finalisée la liaison sécurisée entre les vestiaires et l'aire de jeu avant le 10/01/2018.

Elle demande que lui soit transmis des photos montrant que les bancs de touche ont été mis en conformité (5m) avec le Règlement, par l'intermédiaire de la CRTIS avant le 10/01/2018.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4 jusqu'au 24/11/2024.

VALLON EN SULLY – STADE DES GRANDS CHAMPS 2 – NNI 032970102

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 04/05/2017.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 25/08/2017
- Rapport de visite effectuée le 25/08/2017 par Monsieur Michel DUCHER, membre de la CRTIS.
- Tests in situ du 07/06/2017, dont les performances sportives et de sécurité ne sont pas conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.
- Plans de l'aire de jeu et des locaux.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 5sy jusqu'au 04/05/2027.

3. Changements de niveau de classement

YTRAC – STADE DU BEX – NNI 152670101

Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 09/01/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 4 et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 03/08/2017
- Rapport de visite effectuée le 27/07/2017 par Monsieur Michel DUCHER, membre de la CRTIS.
- Plans de l'aire de jeu et des locaux.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4 jusqu'au 10/10/2027.

4. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

4.1. Classements Niveaux 5sy, 5SYE, 6sy, 6SYE, Foot A11sy et Foot A11SYE

CELLIEU– STADE DES ROCHES – NNI 420320101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 29/09/2017
- Rapport de visite effectuée le 27/09/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ récents des performances sportives et de sécurité avant le 01/03/2018, par l'intermédiaire de la CRTIS.

LA FOUILLOUSE– STADE DE LA GARE – NNI 420970101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 06/12/2012
- Rapport de visite effectuée le 27/09/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ initiaux des performances sportives et de sécurité avant le 01/03/2018, par l'intermédiaire de la CRTIS.

L'ETRAT – COMPLEXE SPORTIF DES OLLIERES 2 – NNI 420920102

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 29/09/2017

- Rapport de visite effectuée le 29/09/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ initiaux des performances sportives et de sécurité avant le 01/03/2018, par l'intermédiaire de la CRTIS.

SAINT HEAND – STADE GILBERT DEPALLE – NNI 422340201

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE Provisoire jusqu'au 01/03/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau 5SYE et des documents transmis :

- Attestation de capacité du Maire du 06/12/2012

- Rapport de visite effectuée le 27/09/2017 par Monsieur Henri BOURGOGNON, membre de la CRTIS.

Elle demande donc que lui soient transmis des tests in situ initiaux des performances sportives et de sécurité avant le 01/03/2018.

4.2. Tests in situ de maintien de classement

UNIEUX – STADE PAUL BUFFARD – NNI 423160201

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 29/09/2022.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 10/08/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Remerciements.

SAINT MAURICE DE BEYNOST – STADE DU FORUM DES SPORTS 1 – NNI 013760101

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 04/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 03/10/2017, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4SYE jusqu'au 04/09/2021.

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

GIVORS – STADE TONY GARCIA 3 – NNI 690910103

Cette installation est classée en niveau 5sy jusqu'au 16/05/2027.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 06/02/2008.

Remerciements.

L'ISLE D'ABEAU – GYMNASSE SAINT HUBERT – NNI 381939901

Cette installation est classée en niveau Futsal 2 jusqu'au 16/03/2027.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 01/09/1991.

Remerciements.

PUBLIER – STADE FERNAND DAVID – NNI 742180102

Cette installation est classée en niveau 6SYE jusqu'au 18/09/2026.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02/05/2017.

Remerciements.

ROCHE LA MOLIERE – STADE GRANGENEUVE – NNI 421890201

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 23/09/2026.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 26/09/2017.

Remerciements.

SAINT AGREVE - COMPLEXE SPORTIF – NNI 072040101

Cette installation est classée en niveau 5SYE jusqu'au 11/09/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 07/12/2012.

Remerciements.

SAINT EGREVE – STADE JEAN BALESTAS 3 – NNI 383820103

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE jusqu'au 24/05/2022.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 02/06/2014.

Remerciements.

SALAISE SUR SANNE –STADE ROBERT MAZAUD 1 – NNI 384680101

Cette installation est classée en niveau Foot A11SYE jusqu'au 04/11/2023.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 29/09/2017.

Elle prononce le classement de cette installation en niveau 4SYE jusqu'au 04/11/2023.

6. PROCÈS-VERBAUX CRTIS

La C.F.T.I.S. prononce les décisions transmises par la ligue :

- ✓ Du 04/09/2017
- ✓ Du 11/09/2017
- ✓ Du 14 et 18/09/2017
- ✓ Du 21 et 25/09/2017

7. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

7.1. Confirmation de classement

ANDREZIEUX BOUTHEON – STADE ENVOL STADIUM – NNI 420050201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 22/07/2017.

Eclairage moyen horizontal : 461 Lux

Facteur d'uniformité : 0.85

Rapport Emini/Emaxi : 0.67

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 22/07/2018.

CHAPONNAY – COMPLEXE SPORTIF GIL LA FORET – NNI 692700101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 17/09/2017.

Eclairage moyen horizontal : 357 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.63

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 17/09/2018.

VAULX EN VELIN – STADE EDOUARD AUBERT 2 – NNI 692560202

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 18/02/2016.

Eclairage moyen horizontal : 209 Lux

Facteur d'uniformité : 0.83

Rapport Emini/Emaxi : 0.65

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 10/10/2018.

VAULX EN VELIN – STADE FRANCIS JOMARD 1 – NNI 692560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 18/10/2017.

Eclairage moyen horizontal : 254 Lux

Facteur d'uniformité : 0.77

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 18/10/2018.

VICHY – STADE LOUIS DARRAGON – NNI 033100101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E3 jusqu'au 14/06/2017.

Eclairage moyen horizontal : 499 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emini/Emaxi : 0.52

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 14/06/2018.

7.2. Avis préalable

CHAPDES BEAUFORT – STADE HENRI LONGCHAMBON – NNI 630850101

Eclairage moyen horizontal calculé : 212 Lux (LED)

Facteur d'uniformité calculé : 0.81

Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.63

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = 46.4

Hauteur moyenne de feu : 19.5 m

Hauteur minimum de feu : 18 m

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage »
- L'étude d'éclairage en date du 23/05/2017

La Commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS émet un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.

CHAVANAY – STADE RAPHAEL GARDE – NNI 420560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFoot A11 jusqu'au 07/11/2018

Eclairement moyen horizontal calculé : 280 Lux

Facteur d'uniformité calculé : 0.80

Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.61

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = Non communiqué

Hauteur moyenne de feu : 22 m

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage » partiellement renseigné.
- L'étude d'éclairage en date du 31/05/2017

La Commission constate l'absence des points bis et des valeurs de Glare Rating (Eblouissements) dans l'étude d'éclairage.

La CFTIS demande que ses informations lui soient transmises afin d'émettre un avis sur ce projet.

SAINT GENES CHAMPANELLE – STADE MUNICIPAL – NNI 633450101

Eclairement moyen horizontal calculé : 184 Lux (LED)

Facteur d'uniformité calculé : 0.80

Rapport Emin/Emaxi calculé : 0.63

Eblouissement (Glare rating) : Gr max = 44

Hauteur moyenne de feu : 18 m

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- Imprimé « Demande d'avis préalable pour un éclairage »
- L'étude d'éclairage en date du 10/05/2017

La Commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS émet un avis favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5.

Le Président

R. GOURMAND